

Compte Rendu conseil d'école du 7 février 2012

PARENTS ELUS:

BERTHOD Sabine	FCPE
BONVOISIN Delphine	PEEP
BRAJEUX Béatrice	FCPE
DIANDA Christine	PEEP
GRIMOIR Jeanne	FCPE
JABBARIAN Mehrnaz	FCPE
JOUANNEAU Sylvie	FCPE
LEVY Sylvia	FCPE
MARCADE Florence	PEEP
PREVOST-KAEMPF Gaëlle	FCPE
REBELLAC Ariane	FCPE
TROCELLIER Sophie	FCPE
DUBE Thando	FCPE
LE BOEUF Stéphanie	FCPE
MARIE-CARDINE Cécile	PEEP
ROUQUETTE Valérie	PEEP
GAUTHIER Cécile	PEEP

CONSEILLERE MUNICIPALE :

LE GUENNEC-SARRE Vivianne

RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS

STEFANI-LAW Romuald

ENSEIGNANTS :

GUIRAUDIE Michel	Directeur
DANSET-HUOT Anne	CPA
NGASSAM-MBANDOU Hélène	CPB
BEZIER Bruno	CPC
BOURGOUIN Estèle	CE1A
WACLAWSKI Pauline	CE1B
MARC Serge	CE1C
GISCHLER Nathanaël	CE1D
DE LA RONDE Chantal	CE2A
HUIN Lucie	CE2B
DUFRENNE Carine	CE2C
DUJARDIN Marie-Laure	CM1A
MESLI Patricia	CM1B
MARIE Christine	CM1C
DOGNON Aurélie	CM1D
BRODIN Sophie	CM2A
FABRE Michel	CM2B
AKAKPO Florence	CM2C
FAJOL Agnès	RASED / Psychologue

DELEGUEE DEPARTEMENTALE EDUCATION

NATIONALE :

MONTETAGAUD Hélène

La soirée Carnot de Nuit a connu un grand succès. Le conseil d'école remercie les nombreux parents qui se sont investis dans l'organisation de cette manifestation. Les bénéfices de la soirée, d'un montant de 3 900€, sont destinés à soutenir les projets de classes de découvertes organisés par l'école.

Remplacements des enseignants

En préambule à cette réunion, les parents d'élèves FCPE soumettent aux membres du conseil d'école une « motion » concernant le manque de remplacements d'enseignants. La multiplication de ces situations est à la fois préjudiciable pour les élèves qui n'ont pas classe, mais également pour l'ensemble des classes et le fonctionnement de l'école. (Cf. texte en annexe)

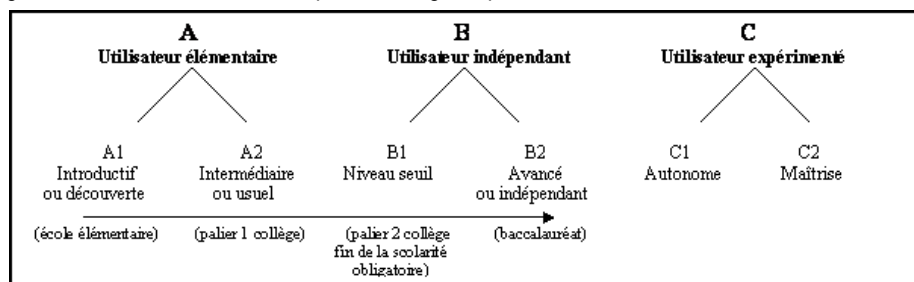
L'enseignement des langues vivantes

L'introduction d'un apprentissage précoce d'une langue vivante étrangère correspond à une tendance générale en Europe. Cet enseignement s'inscrit dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langue (CECRL) qui fournit une base commune aux Etats membres de l'Union Européenne pour concevoir les programmes.

Après diverses phases d'expérimentation, de sensibilisation ou d'initiation, c'est un enseignement qui est désormais inscrit dans les programmes de l'école élémentaire et généralisé à partir du CE1.

Cet enseignement assuré par les enseignants de l'école fait appel à des compétences pédagogiques et linguistiques qui sont désormais requises pour devenir professeur des écoles. Des formations sont également mises en place. Mais pour une grande majorité d'enseignants exerçant dans l'école, l'enseignement de l'anglais a nécessité un effort personnel de formation et une mobilisation collective de l'équipe enseignante. C'est un enseignement solidement installé dans l'école, mais encore en pleine évolution ; et appelé à se développer en raison de l'évolution de la formation des enseignants et de l'évolution des outils pédagogiques et numériques (vidéo, baladodiffusion...).

Comme dans la très grande majorité des écoles, seul l'anglais est enseigné à l'école Lazare Carnot. L'école ne pourrait pas garantir la continuité d'un autre parcours linguistique sur l'ensemble de la scolarité élémentaire.



A l'école élémentaire en fin de CM2 le niveau attendu est le niveau A1 du CECRL qui correspond au niveau « introductif » de l'utilisateur élémentaire/ « découverte ».

En fin de CM2 les élèves doivent être en mesure de communiquer et de répondre à des questions dans des situations très simples (se présenter, sujets familiers...) et de comprendre les consignes de la classe. La communication orale est privilégiée. Entre le CE2 et le CM2 les élèves sont progressivement exposés à la langue écrite. Les enseignants ont recours à des cartes dessinées et des étiquettes qui permettent de contourner l'écrit tout en conservant le sens. Ils utilisent aussi des méthodes interactives qui proposent des comptines, des saynètes des jeux. Dans certaines classes, des albums de littérature anglo-saxonne viennent compléter ces méthodes.

La liaison maternelle / élémentaire

En collaboration avec les écoles maternelles G. Bienvêtu et D. Papin, l'école propose différentes actions en direction des élèves de Grande section pour faciliter leur adaptation au Cours Préparatoire.

Au cours du deuxième trimestre, des échanges entre les cinq classes de GS et les trois classes de CP seront organisés autour de projets pédagogiques communs. Cette approche vise prioritairement à aider les élèves de maternelle à construire une juste représentation des apprentissages et du fonctionnement de l'école élémentaire.

Pour compléter cette action et pour faciliter l'adaptation à l'école élémentaire, au cours du 3^e trimestre les élèves de GS sont invités à découvrir le fonctionnement de l'école et les locaux à travers une situation ludique (jeu d'orientation « chasse aux indices »). Ce jour-là, tous les enfants de maternelle déjeunent également à la restauration scolaire de l'école élémentaire.

Ces échanges devront prendre en compte cette année une contrainte supplémentaire relative au nombre important d'élèves de grande section (5 classes) au regard des 3 classes de CP qui accueilleront les maternelles.

Par ailleurs, les classes de CP et les classes de GS de l'école maternelle Bienvêtu participent à un projet d'apprentissage et de pratique du vélo. Chaque élève, dans son école, profitera de 5 séances de découverte et de pratique du vélo, en partenariat avec l'association VELOCITE 92.

A l'issue de ces séances, les six classes se retrouveront, fin juin, pour partager une journée sportive et conviviale au parc Pierre Lagravère : balades à vélo et jeux collectifs."

La liaison élémentaire / collègue

La réflexion engagée entre les principaux des collèges et les écoles élémentaires de Colombes doit conduire à la mise en place de nouvelles commissions de liaison. Ces commissions, composées des enseignants des CM2, d'enseignants du collège, du directeur de l'école et de représentants de l'inspection de l'éducation nationale et de l'administration du collège se réuniront en juin.

Elles ont vocation à harmoniser les pratiques et les regards sur les progrès des élèves, et en premier lieu, à communiquer toutes les informations pertinentes sur les acquis (travail, résultats, attitude...) pour permettre au collège de constituer les classes de 6^e les plus harmonieuses possible. Cet échange vise également à proposer les aides pour les élèves, et en particulier celles qui doivent être mises en place dès les premiers jours de la rentrée.

Au collège Lakanal, le jour de la rentrée est une journée banalisée pour les 6^e consacrée à la visite des locaux et à la présentation des règles de fonctionnement.

Procédure d'affectation

C'est l'adresse de l'enfant qui détermine le rattachement géographique à un collège.

Les procédures d'affectation au collège informatisées impliquent impérativement le respect d'un calendrier.

Courant mars, la procédure nécessite un échange de documents imprimés avec les familles. Dans un premier temps pour la confirmation des éléments d'identification et du domicile ; dans un second temps, le collège de rattachement est indiqué, ainsi que la possibilité pour les familles de formuler un vœu concernant la scolarité en 6^e (dérogation, classe à horaires aménagés, section sportive...)

Organisation et fonctionnement des temps périscolaire

La convivialité de la soirée « portes ouvertes » du centre de loisirs a permis de rencontrer les familles et de montrer des projets et des réalisations en cours. Les témoignages de satisfaction confortent le bienfondé de cette initiative.

Le temps de restauration a fait l'objet d'une réflexion et de différentes réunions de l'équipe d'animation concernant en particulier les conduites à tenir qui contribuent à la tranquillité et à la sécurité des enfants.

Suite aux questionnements des délégués de classes, il a été rappelé que le centre de loisirs est ouvert sur le temps de la pause méridienne pour un niveau de classe différent chaque jour. Sauf pour les CP qui bénéficient de la cour haute tous les jours.

L'équipe d'animation est composée majoritairement d'un noyau stable d'animateurs sur tous les temps périscolaires.

Les temps de restauration sont les temps qui nécessitent la présence de plus d'adultes pour assurer la surveillance à la fois des cours de récréation et du réfectoire. En moyenne 360 enfants déjeunent à la cantine encadrés par 13 animateurs dont Romuald Stéfani-Law qui a la charge de l'organisation.

Le matin entre 8h et 8h40 et le soir de 17h30 à 18h30, 75 à 90 enfants sont accueillis encadrés par 7 ou 8 animateurs.

Les mercredis, 105 enfants en moyenne fréquentent le centre de loisirs pour 9 animateurs.

Les ateliers du soir seront renouvelés au 3^e trimestre avec des activités extérieures plus nombreuses. La possibilité a été offerte aux enfants de changer d'atelier entre le 1^{er} et le 2^e trimestre. Très majoritairement, ils ont choisi de reconduire la même activité.

Les délégués de classes

La fonction de délégué de classe est officiellement reconnue à partir du secondaire (collège puis lycée). Les représentants des élèves siègent dans diverses instances institutionnelles notamment dans les conseils de classes et au conseil d'administration.

La présence de délégués de classes à l'école Lazare Carnot relève d'un choix de l'équipe pédagogique et constitue une des actions du projet d'école.

C'est une action pédagogique et éducative qui se décline en plusieurs étapes.

En début d'année, l'organisation des élections des délégués permet l'acquisition de connaissances et de compétences pratiques relatives au vote.

Par la suite, la mise en place de conseils de délégués participe à une éducation active à la citoyenneté tout en développant des apprentissages en lien avec la communication orale et écrite.

Les conseils de délégués réunissent l'ensemble des délégués de l'école. En amont et en aval des conseils, l'ensemble des classes participe à l'élaboration des propositions et à la mise en œuvre des décisions et des projets. Cette instance permet de construire ainsi des références communes pour l'ensemble des élèves.

Les thématiques abordées concernent :

- la compréhension et l'élaboration des règles de vie collective (par exemple : la propreté des locaux, l'utilisation de la bibliothèque de l'école, les jeux de bagarre, les affichages dans les couloirs...)
- des situations vécues pour conduire une réflexion et apporter des réponses (par exemple : la violence, les « vols » de goûters, le racisme...)
- les projets des classes ou de l'école (par exemple : « école fleurie », le composteur, Carnot de Nuit...)

Ce compte rendu a été rédigé par le directeur de l'école ; révisé et complété par les participants au conseil d'école.

Vous pouvez retrouver ce compte rendu sur le site de l'école <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/> ainsi que de nombreuses autres informations concernant la vie de l'école et les projets des classes.

Motion du Conseil d'école

Le Conseil d'école réuni le 7 février 2002 regrette très vivement le manque de remplaçants qui, non seulement ne permet pas aux élèves de la classe désignée de recevoir l'enseignement qui leur est dû, mais de plus handicape l'ensemble des classes de l'école.

Cette situation n'est pas acceptable. Elle marque une rupture de fait de la continuité du service public que l'état doit garantir à tous, encore plus aux élèves dont il a la charge. Les enfants perdent un temps d'apprentissage qui ne peut pas être rattrapé et qui leur est dû.

Nous nous devons de signaler que cette situation peut entraîner des dysfonctionnements **notamment en ce qui concerne la sécurité des élèves accueillis dans de telles conditions.** En effet, les écoles sont obligées de répartir les enfants dans les classes et cela provoque des situations parfois intenable : on a vu plus de 36 enfants dans des classes de maternelle ! Dans ces conditions, il est évident que tous les enfants en pâtissent : ceux dont l'enseignant est absent et ceux dont l'enseignant accueille les autres enfants. Dans certains cas, cela ne dure pas seulement quelques jours mais plus d'une semaine.

Nos enfants depuis la rentrée ne bénéficient pas de conditions de travail correctes. Nous vous avons déjà alerté quant à la disparition d'aide du Rased dans certains secteurs de la ville dont notre groupe scolaire. A ceci s'ajoute un nombre de non remplacements qui perturbe complètement la vie des établissements.

Nous pensons qu'il est également de votre responsabilité de faire valoir auprès de vos autorités de tutelle, recteur et ministre, les difficultés récurrentes que connaissent les écoles en matière de remplacement afin qu'elles soient enfin résolues.

Nous vous demandons de remédier très vite à cet état de fait par le recrutement pérenne d'enseignants afin de couvrir tous les besoins.

